PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

Direction des Politiques Interministérielles Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement Section Installations Classées

Commune de METZ EN COUTURE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PAR LA SOCIETE LES VENTS DU SUD ARTOIS SAS PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 mars 2015, une enquête publique est ouverte pendant 35 jours à partir du 7 avril 2015, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien dénommé « Parc éolien de l'Inter Deux Bos », composé de 10 aérogénérateurs d'environ 3 MW de puissance unitaire et dont la hauteur totale est d'environ 156 mètres, par la Société LES VENTS DU SUD ARTOIS SAS, sur le territoire de la commune de METZ EN COUTURE.

M. Julien PEZZETTA est chargé du suivi du dossier de la Société LES VENTS DU SUD ARTOIS - Tél : 03.20.37.60.31.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de METZ EN COUTURE, siège de l'enquête.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de BUS, BANTEUX, VILLERS FAUCON, HAVRINCOURT, HAPLINCOURT, NEUVILLE-BOURJONVAL, HERMIES, VELU, RUYAULCOURT, BARASTRE, YTRES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, BERTINCOURT, EPEHY, LEBUCQUIERE, LECHELLE, TRESCAULT, GOUZEAUCOURT, DOIGNIES, FLESQUIERES, GONNELIEU, MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR, VILLERS-GUISLAIN, VILLERS PLOUICH, EQUANCOURT, SOREL, ETRICOURT-MANANCOURT, NURLU, GUYENCOURT-SAULCOURT, FINS, LIERAMONT, MESNIL-EN-ARROUAISE, MOISLAINS et HEUDICOURT.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de METZ EN COUTURE du 7 avril 2015 au 11 mai 2015 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de METZ EN COUTURE ou les formuler à Mme Marinette BRULÉ, commissaire-enquêtrice, qui sera présente en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mardi 7 avril 2015 de 9 h à 12 h
- le lundi 13 avril 2015 de 14 h à 17 h
- le samedi 25 avril 2015 de 9 h à 12 h
- le lundi 4 mai 2015 de 9 h à 12 h
- le lundi 11 mai 2015 de 14 h à 17 h

M. Jean BERNARD est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de METZ EN COUTURE, BUS, BANTEUX, VILLERS FAUCON, HAVRINCOURT, HAPLINCOURT, NEUVILLE-BOURJONVAL, HERMIES, VELU, RUYAULCOURT, BARASTRE, YTRES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, BERTINCOURT, EPEHY, LEBUCQUIERE, LECHELLE, TRESCAULT, GOUZEAUCOURT, DOIGNIES, FLESQUIERES, GONNELIEU, MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR, VILLERS-GUISLAIN, VILLERS PLOUICH, EQUANCOURT, SOREL, ETRICOURT-MANANCOURT, NURLU, GUYENCOURT-SAULCOURT, FINS, LIERAMONT, MESNIL-EN-ARROUAISE, MOISLAINS et HEUDICOURT.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.